

Prévention, éducation et intervention en
matière de consommation de substances en
milieu scolaire :

UNE NOUVELLE NORME PANCANADIENNE

Note de synthèse pour les
partenaires communautaires
prestataires de services de
santé et sociaux



© 2026 Ancrer le changement

La présente Note d'orientation a été préparée au nom du Comité exécutif d'Ancrer le changement par : Tonje Molyneux, Ava Chaplin, Rhowena Martin, Shea Wood, Sarah McIlwaine, Shawna Meister, Reg Klassen, Ryan Fahey, Matt Drabenstott et Emily Jenkins.

Veuillez citer ce document comme suit : Ancrer le changement. (2026). Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une nouvelle norme pancanadienne. Note de synthèse pour les partenaires communautaires prestataires de services de santé et sociaux. Vancouver : Ancrer le changement.

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la manière dont les écoles du Canada abordent l'usage de substances grâce à une prévention, une éducation et une intervention coordonnées et fondées sur des données probantes. Son approche s'appuie sur la science du développement et de la prévention, le bien-être des élèves et les réalités concrètes des systèmes éducatifs.

L'initiative est menée dans le cadre d'un partenariat collaboratif entre Bienamont : Le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les jeunes de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des administrateurs et administratrices de systèmes scolaires (ACASS), Éducation physique et santé Canada (EPS Canada) et la Commission des élèves du Canada (CÉC).

Pour en savoir plus sur Ancrer le changement:

Courriel: info@ancrerlechangement.ca

Site internet: www.ancrerlechangement.ca

Also available in English.

Comment la norme rejoint votre pratique

La consommation de substances chez les jeunes et les méfaits qui y sont associés représentent un défi complexe et en constante évolution au Canada. Les décès liés à la drogue sont l'une des principales causes de mortalité chez les Canadiens âgés de 10 à 18 ans, et les taux de vapotage et de polyconsommation chez les élèves continuent d'augmenter. De nombreux jeunes indiquent que l'alcool et d'autres substances sont facilement accessibles dans leur établissement scolaire et dans leur communauté, et qu'ils y sont exposés à un âge plus précoce que les générations précédentes.

Les établissements scolaires, d'une part, et les prestataires communautaires de services de santé et sociaux, d'autre part, viennent souvent en aide aux mêmes jeunes. Mais les écoles et les prestataires s'appuient bien souvent sur des démarches différentes, qu'il s'agisse de leur cadre de référence autant que des parcours d'orientation vers des services de soutien. Si le milieu scolaire et le milieu de la santé et des services sociaux disposaient d'un cadre commun, leur collaboration deviendrait plus facile et cela pourrait du même coup venir renforcer la continuité des soins et clarifier les parcours d'orientation, et ce, dans les deux sens, et ménager davantage d'occasions d'intervenir plus tôt.

Un cadre national fournit désormais aux établissements scolaires des lignes directrices fondées sur des données probantes pour la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances. Pour les partenaires communautaires prestataires de services de santé et sociaux, ce cadre national offre un aperçu de la manière dont les écoles sont encouragées à organiser leur approche, ainsi qu'un vocabulaire commun pour collaborer avec le milieu scolaire.

En quoi consiste la Norme ?



Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une approche multiniveau et développementale, de la maternelle à la 12^e année au Canada (« la Norme ») est un cadre pancanadien volontaire qui offre des orientations fondées sur des données probantes aux établissements scolaires de la maternelle à la 12^e année. Elle a été élaborée dans le cadre d'un partenariat

entre Bienamont : le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les adolescents de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des gestionnaires de commissions scolaires (ACGCS), Éducation physique et santé (EPS) Canada, la Commission des élèves du Canada (CÉC) et le Groupe CSA, avec une contribution significative de la part de jeunes, de familles et de tuteurs/tutrices, d'éducateurs, de professionnels de la santé et de parties prenantes autochtones.

La Norme s'articule autour d'une approche selon les niveaux suivants et adaptée aux stades du développement.



La prévention universelle (niveau 1)

elle vise à renforcer les facteurs de protection chez tous les élèves grâce au climat dans l'établissement scolaire, au sentiment d'appartenance des élèves à leur école, à l'apprentissage socio-émotionnel et à une éducation en matière de santé adaptée à leur âge.



Le soutien ciblé (niveau 2)

il offre un accompagnement supplémentaire pour les élèves qui présentent des signes précoces de risque ou de consommation de substances, par le dépistage, un suivi axé sur les relations interpersonnelles et des interventions en petits groupes.



l'intervention intensive (niveau 3)

elle répond à des situations plus complexes par des parcours de soins individualisés et une coordination avec les équipes scolaires, les familles et les tuteurs/tutrices, ainsi qu'avec les prestataires de services communautaires.

La Norme adopte également une perspective axée sur le stade de développement, en reconnaissant que la prévention, l'éducation et l'intervention auront un visage différent lorsque l'on cible la petite enfance et l'enfance (de la maternelle à la 5^e année), ou le début et le milieu de l'adolescence (de la 6^e à la 9^e année) ou la fin de l'adolescence (de la 10^e à la 12^e année).

Une occasion à saisir ensemble

En tant que prestataire de services de santé et de services sociaux au sein de la communauté, vous apportez une expertise spécialisée, un réseau de relations et une continuité des soins qui viennent renforcer le soutien dont peuvent bénéficier les jeunes ainsi que les familles et les tuteurs/tutrices en matière de consommation de substances. La Norme souligne explicitement le rôle essentiel des partenariats communautaires pour sa mise en œuvre. La Norme vient ainsi rejoindre votre pratique des manières suivantes.

Les établissements scolaires appliquent un cadre commun

La Norme propose aux écoles de la maternelle à la 12^e année une structure commune pour la prévention, l'éducation et l'intervention. Comprendre cette structure vous aide ainsi à anticiper la manière dont les établissements scolaires aborderont la consommation de substances, les termes qu'elles utilisent et les points de contact avec vos services. Lorsque tout le monde fonctionne à partir du même cadre, il est alors plus facile de coordonner ses actions, et plus efficacement.

Vos services s'inscrivent dans l'approche à plusieurs niveaux de la Norme

Certains partenaires communautaires contribuent au niveau 1, celui de la prévention universelle, avec des programmes en milieu scolaire, de promotion de la santé ou d'éducation du grand public. Par ailleurs, un grand nombre de partenaires interviennent au niveau 2 par des interventions précoces, de courtes séances de counseling ou par le biais de groupes de soutien. Enfin, d'autres partenaires proposent des services intensifs correspondant au niveau 3 de la Norme, notamment le traitement de la consommation de substances, les soins cliniques en santé mentale, la réduction des méfaits, l'intervention en situation de crise ou l'aide au rétablissement. La Norme vous aide à déterminer où se situe votre organisme au sein du continuum de soutiens à la disposition d'un établissement scolaire et comment le faire savoir au personnel scolaire.

La Norme établit un langage commun pour la coordination

L'efficacité des partenariats repose sur un langage commun. La Norme fournit une terminologie et des structures que les écoles sont encouragées à adopter ou à maintenir, notamment un cadre à niveaux multiples, des recommandations en fonction du stade de développement et des protocoles d'intervention axés sur la prise en charge. L'adoption de ce vocabulaire commun tout au long du parcours d'orientation vers des services externes, lors de réunions sur des cas précis et dans le cadre d'ententes de partenariat, permet de réduire les malentendus et de renforcer la confiance entre votre organisme et les établissements scolaires que vous desservez.

De la bienveillance plutôt que des punitions

La Norme repose sur les principes de réduction des méfaits ; d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation (ÉDID) ; et sur un engagement en faveur de réponses axées sur la bienveillance plutôt que sur la punition. De nombreux partenaires communautaires travaillent d'ailleurs déjà selon cette orientation. La Norme indique ainsi que les écoles sont encouragées à appliquer ces mêmes valeurs, ce qui permet de ménager de nouvelles occasions d'harmonisation et de promotion de ces approches.

Où les partenaires communautaires interviennent-ils ?

La Norme suggère un recours aux partenaires communautaires à plusieurs niveaux. Ainsi, cela pourrait comprendre certaines des contributions suivantes, en fonction du mandat de votre organisme et des populations que vous desservez.

1. **Contribuer à la prévention et à l'intervention précoce** par le biais de programmes en milieu scolaire, de la participation d'invités, de la promotion de la santé ou de services-conseils à propos de pratiques fondées sur des données probantes.

2. **Renforcer les capacités des établissements scolaires** en dispensant de la formation professionnelle, en partageant des données sur les tendances au sein de la communauté en matière de consommation de substances chez les jeunes ou en fournissant des services-conseils sur l'élaboration de politiques.
3. **Accueillir les élèves qui seront redirigés par des écoles** pour obtenir un soutien communautaire, et veiller à ce que les processus d'admission, les délais d'attente et les voies de communication soient accessibles et réactifs.
4. **Participer à la planification coordonnée des soins** pour les élèves qui présentent des besoins complexes, en partageant l'information pertinente (avec le consentement approprié) et en collaborant avec les professionnels de la santé mentale en milieu scolaire ainsi qu'avec les familles et les tuteurs/tutrices.
5. **Apporter du soutien lors de transitions** lorsque les élèves passent des services communautaires à l'établissement scolaire, y compris lors de la réintégration au milieu scolaire après un traitement, pour assurer la continuité des soins et un accompagnement pour le retour au sein du milieu d'apprentissage.

Que pouvez-vous faire dès à présent ?

Vous n'avez pas à attendre de recevoir une invitation officielle de la part d'un établissement scolaire pour commencer à vous familiariser avec la Norme. Vous pouvez dès à présent prendre certaines des mesures suivantes.



Familiarisez-vous avec la Norme. Lisez les sections les plus pertinentes pour vos services et les populations que votre organisme dessert. Comprendre le cadre à plusieurs niveaux, la perspective en fonction du stade de développement et l'approche de la Norme en matière d'orientation vers des services externes, d'intervention et de partenariat communautaire, vous aidera à identifier où pourrait s'inscrire votre organisme au sein de cette démarche.



Communiquez avec les établissements scolaires locaux. Les écoles que vous desservez sont-elles au courant des services que propose votre organisme et comment y avoir accès ? Les voies d'orientation vers ces services sont-elles claires, et ce, dans les deux sens ? La Norme fournit un vocabulaire commun pour amorcer ou renforcer ces discussions avec les directions d'école et avec les professionnels de santé mentale.



Proposez votre expertise. Votre organisme possède des connaissances spécialisées qui viennent compléter celles du milieu scolaire. Vous pourriez songer à donner une formation professionnelle, des services-conseils sur les approches axées sur le soin ou animer conjointement un programme. La Norme encourage explicitement les établissements scolaires à faire appel à l'expertise de prestataires de services sociaux et de santé dans leur communauté locale.



Harmonisez vos processus avec ceux des systèmes scolaires. Les écoles fonctionnent selon des échéanciers précis et en fonction de contraintes particulières en matière de consentement, de confidentialité et de communication. Comprendre ces réalités et adapter en conséquence vos propres processus d'admission, de rapport et de suivi rendra votre partenariat plus durable et plus efficace.



Plaidez pour des partenariats officiels. La Norme encourage les établissements scolaires à établir et à entretenir des partenariats avec des services sociaux et de santé disponibles dans leur communauté locale. Alors, utilisez cette recommandation de la Norme comme point de départ pour plaider auprès des arrondissements scolaires et des autorités sanitaires en faveur de protocoles d'entente, de protocoles conjoints ou d'autres structures visant à officialiser l'interface entre l'école et sa communauté.

Un langage commun pour une responsabilité partagée



L'un des avantages les plus précieux de la Norme réside dans le fait qu'elle propose un vocabulaire commun pour l'ensemble des systèmes. Lorsque les établissements scolaires et les partenaires communautaires prestataires de services sociaux et de santé travaillent à partir du même cadre, la coordination s'améliore, l'orientation des élèves vers des services externes deviennent plus claires et les jeunes risquent moins de passer à travers les mailles du filet des services. La Norme a été conçue dans une optique de partenariat communautaire ; votre rôle est donc loin d'être secondaire dans ce domaine, et fait plutôt partie intégrante des fondements de l'approche de la Norme.

La Norme encourage en effet une approche harmonisée à l'échelle de tout le système où chaque élément joue un rôle. Votre contribution est donc essentielle, car vous apportez les services spécialisés, la connaissance de la communauté et la continuité des soins qui viennent renforcer l'ensemble du système, pour le bien des jeunes.

En savoir plus :

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire au Canada



www.ancrerlechangement.ca



info@ancrerlechangement.ca